

[Text]

Dr. Percival: I think we need some affirmative action in the political and the legal arena perhaps, in order for that to happen. Most judges and most lawyers are still male, and since the courts define the community standards, I think it is in that sense that I said I felt their decisions are by and for men.

To change the topic a bit, I think I would like to extend that to another possible remedy to some of these problems in the broadcasting area. I think if we had more women on the CRTC and more women in various aspects of broadcasting, that too would certainly help.

Mrs. Mitchell: We might fill that judge vacancy in the Supreme Court with another, second, woman. That would not be a bad idea.

I think you answered this question before. Is it your view that the broadcasting of pornography by a licensee should result in the revocation of a licence; that this should be automatic?

Dr. Percival: I guess I have not thought that through in detail. I am not sure if I would say that on the first offence a licence should be revoked. That is kind of my temptation but maybe I should be slightly more generous and say that if a broadcaster violates the regulations and that is pointed out once, maybe that would be tolerable, but then, if it happened again, they would lose their licence. I think they have to understand that there is a clear penalty at some point. I think it is not good enough to say: Well gee, we wish you would not do this; we wish you would not broadcast porn. We do not do that in other areas. We do not say: Gee, we wish you would not murder people. We go beyond that and we say that it is against the law. I think this has to be the same way. I am just not sure exactly how to write that law and whether there should be a—what would it be analogous to, I cannot think of the word I am talking about—maybe a first offence would not be a revocation of licence but I think there has to be a clear penalty at some point.

Mrs. Cossitt: May I have a supplementary on this point?

The Chairman: Yes.

Mrs. Cossitt: Would you consider it possible to have certain levels of fines for a first offence and so forth to possible revocation of licences?

Dr. Percival: Sure.

Mrs. Cossitt: A system of fining for violating the regulations.

Dr. Percival: Perhaps that would make sense, yes. I would like to see them pretty hefty, though, not a \$50 fine. That is just a matter of paying your way to go on broadcasting. That would be a very minor financial . . .

[Translation]

femmes. Comment ces normes sont-elles fixées actuellement et comment les femmes pourraient-elles les infléchir davantage?

M. Percival: Pour ce faire, il faudrait que certaines actions positives soient prises dans les domaines politique et juridique. La majorité des juges et des avocats sont toujours de sexe masculin, et étant donné que ce sont les tribunaux qui définissent les normes communautaires, c'est dans cette mesure que j'ai dit que ces décisions étaient prises par les hommes, pour les hommes.

Pour changer un peu le sujet, j'aimerais parler d'un autre remède possible à ces problèmes dans le domaine de la télédiffusion. Je crois que si nous avions plus de femmes au CRTC et plus de femmes dans les divers secteurs de la télédiffusion, cela aussi aiderait certainement.

Mme Mitchell: Nous pourrions combler le poste de juge vacant à la Cour Suprême avec une autre femme. Cela ne serait pas une mauvaise idée.

Je crois que vous avez déjà répondu à cette question. La diffusion d'émissions pornographiques par un détenteur de licence devrait-elle entraîner le retrait de cette licence; cela devrait-il être automatique?

M. Percival: Je n'ai pas pensé en détail à cette question. Je ne sais si une première infraction devrait entraîner le retrait de la licence. C'est assez tentant, mais j'estime devoir être un peu plus généreux et dire que si un télédiffuseur viole les règlements et qu'il en est averti, ce simple avertissement serait peut-être tolérable, mais en cas de récurrence, il perdrait sa licence. À mon avis, il faut que le danger de sanction soit abondamment clair. Il n'est pas suffisant de dire: nous aimerions que vous ne recommenciez pas, nous aimerions que vous ne diffusiez pas de pornographie. Ce n'est pas ce que nous faisons dans d'autres domaines. Nous ne disons pas: nous aimerions que vous n'assassiniez pas les gens. Nous disons directement que c'est contraire à la loi. Il faut agir pareillement. Je ne sais pas exactement comment cette loi devrait être rédigée ou s'il devrait y avoir—si elle devrait être analogue, je ne trouve pas le mot que je cherche—un premier délit pourrait ne pas entraîner le retrait de la licence, mais une sanction tout à fait claire devrait être appliquée à un certain moment.

Mme Cossitt: Pourrais-je poser une question complémentaire?

Le président: Oui.

Mme Cossitt: Serait-il possible d'imposer certaines amendes à partir du premier délit allant jusqu'au retrait éventuel de la licence?

M. Percival: Certainement.

Mme Cossitt: Un système d'amendes pour violation des règlements.

M. Percival: Cela me paraît plein de bon sens, oui. Cependant j'aimerais que ces amendes soient assez lourdes, pas des amendes de 50 dollars. Il suffirait de payer pour continuer à diffuser. Cela représenterait une charge financière très mineure . . .